

TMJ

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 83-302 du 26 août 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,  
Ministre de la Justice Populaire, de  
l'intérim du Camarade Armand MONTEIRO,  
Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique pour  
compter du 29 août 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU  
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

DECRETE :

Article 1er. - Pour compter du 29 août 1983, le Camarade François DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique pendant la période de congé administratif du Camarade Armand MONTEIRO.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 26 août 1983

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Président du Conseil  
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 PPC 2 MJP-MESRS 6  
autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3  
UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-